
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Judi 4 décembre 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a poursuivi l'examen pour avis du projet de loi (n° 690, année 1947) sur l'utilisation de l'énergie ; elle a pris connaissance des modifications proposées par la commission de la production industrielle, saisie au fond.

M. Longchambon, rapporteur pour avis, a exposé les principes contenus dans le texte qui vise à l'utilisation judicieuse des ressources nationales, à l'emploi des appareils ayant le meilleur rendement et à l'usage rationnel de toutes les installations existantes.

La commission a marqué son désir de voir modifier certaines dispositions du projet :

La composition du Comité consultatif prévu à l'article 2 a fait, notamment, l'objet d'un large échange de vues.

A l'article 3, la commission a estimé devoir placer l'organisation technique, prévue dans la nouvelle rédaction de la commission de la production industrielle, sous l'autorité du Service des mines.

De nombreuses objections ont été présentées à l'égard des infractions prévues à l'article 4.

Le projet d'avis a été adopté à l'unanimité.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Brizard sur la proposition de loi (n° 688, année 1947) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce de la chaussure.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 3 décembre 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.*

La commission a procédé à un examen de l'ensemble des dispositions de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, élaboré à Genève par une commission préparatoire composée des représentants de vingt-trois gouvernements et réunie sur l'initiative du Conseil économique et social de l'O. N. U.

Après avoir souligné le fait que toutes les décisions finales seront prises dans le cadre de l'organisation des Nations Unies, le président a déclaré que l'accord constituait un grand pas en faveur du renforcement de la coopération internationale et a déploré que l'U. R. S. S. n'ait pas cru devoir participer aux négociations.

Après un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. Ott et Baron, la commission a chargé son président de se mettre en rapport avec le président de la commission des affaires économiques afin que ces deux commissions procèdent en commun à l'audition du ministre intéressé, qui pourrait donner des éclaircissements sur les pourparlers engagés à La Havane et sur le point de vue du Gouvernement français en ce qui concerne la Convention de Genève.

Enfin, le président, à propos de la Conférence de Londres, a exprimé le regret que les commissions parlementaires ne soient pas tenues plus méthodiquement au courant du déroulement des négociations par le ministère compétent.

AGRICULTURE

Mercredi 3 décembre 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Joffet, directeur des affaires économiques au Ministère de l'Agriculture, relatif à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, récemment signé à Genève.

Après avoir retracé l'historique de cet accord, fondé sur l'article 55 de la Charte des Nations Unies, M. Joffet en a exposé les buts et les principales dispositions. Ces conventions tendent au relèvement des niveaux de vie, à la réalisation du plein emploi, à la meilleure utilisation des ressources mondiales, ainsi qu'à l'accroissement de la production et des échanges de produits.

En vue d'atteindre ces divers objectifs, les Etats cosignataires ont décidé de réduire, d'une manière substantielle, les protections douanières et les autres entraves aux échanges internationaux et de se garantir réciproquement le bénéfice des tarifs préférentiels et autres avantages mutuels.

Examinant plus particulièrement les problèmes agricoles, M. Joffet a indiqué quelle pourrait être l'incidence des principales clauses des accords de Genève sur l'avenir de la production agricole française. Il a répondu ensuite aux questions posées par MM. Dulin, Lemoine, David, Brune, Dadu et Le Coent.

Sur la proposition de la sous-commission « Mutualité, Coopération, Crédit », M. Le Goff a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 736, année 1947), de MM. Satonnet et Dulin, tendant à fixer le montant des prestations familiales proportionnellement au travail effectué.

DÉFENSE NATIONALE

Vendredi 5 décembre 1947. — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission a adopté à l'unanimité le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant que le général d'armée Leclerc de Haute-cloque sera inhumé à l'Hôtel National des Invalides.

Elle a désigné le Général Delmas pour rapporter ce projet.

La commission a également fait sienne la motion adoptée par la Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale, invitant le Gouvernement à conférer, à titre posthume, au général Leclerc, le rang et les prérogatives de général ayant commandé en chef devant l'ennemi.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 3 décembre 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — M. Ott a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 695, année 1947) de M. Ernest Pezet, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la réinstallation de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine dans des locaux et en un lieu appropriés à ses fins.

M. Baron a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 821, année 1947) de M^{me} Saunier, tendant à inviter le Gouvernement à hâter le dépôt d'un projet de loi portant statut de la formation professionnelle.

La désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 482, année 1947) de M. Gilson, tendant à inviter le Gouvernement à demander aux houillères des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire à donner à bail aux associations des parents d'élèves les locaux des anciennes écoles privées des mines, a été renvoyée à huitaine en raison de l'absence de son auteur et du dépôt par M. Bouloux d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour conserver ou restituer à leur usage

normal d'écoles publiques laïques les bâtiments scolaires acquis régulièrement par l'Etat à la suite de la nationalisation des houillères.

M. Bouloux a présenté son rapport favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 512, année 1947) de M^{me} Patenôtre, tendant à inviter le Gouvernement à modifier pour 1948 sa politique de financement en matière de réparations, d'aménagement et d'extension des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré.

La commission en a adopté les termes généraux en précisant qu'elle désirait mettre l'accent sur l'augmentation des crédits. Elle a fait confiance à MM. Bouloux et Southon pour la rédaction définitive du rapport.

La commission a ensuite abordé l'examen du rapport de M. Bordeneuve sur la proposition de résolution (n° 783, année 1947) de M. Laffargue, tendant à inviter le Gouvernement à porter de 12 à 50 millions de francs la subvention accordée en 1947 pour la préparation des jeux olympiques sans préjudice de la subvention à prévoir pour 1948, et a renvoyé à huitaine la suite de sa discussion pour complément d'informations.

M. Pujol a élevé une protestation contre le mode de calcul du paiement des heures supplémentaires dans l'enseignement, qui seraient payées à raison de 9,5/12 de la somme votée par le Parlement.

La présidente a fait une communication sur l'Office du sport scolaire et universitaire, fondation de l'Union Nationale des Etudiants de France. Puis elle a demandé l'avis de la commission sur l'opportunité de recevoir une délégation de représentants du Comité départemental de grève de l'enseignement primaire de la Seine. M. Champeix s'est déclaré favorable à cette réception, sous la condition que les représentants du Comité soient individuellement mandatés par une organisation syndicale. Après une discussion générale, la commission, par 13 voix contre 4, a adopté le point de vue de M. Champeix.

Les délégués ayant fait savoir qu'ils étaient mandatés par leurs organisations syndicales ou professionnelles, la commission a décidé de les entendre sur le champ.

M. Breuillard, secrétaire de la section de la Seine du syndicat national des instituteurs, a exposé le but de la grève du personnel

enseignant qui est d'obtenir, d'une part, le reclassement de la fonction enseignante dans le cadre de la revalorisation de la fonction publique et, d'autre part, la fixation d'un salaire minimum vital.

Répondant à une question posée par M. Southon, les délégués ont précisé qu'ils étaient mandatés respectivement par leurs organisations syndicales départementales et non nationales.

M. Baron, au nom du groupe communiste, s'est associé aux revendications exprimées. MM. Pujol et Southon, au nom du groupe socialiste, M. Ott, au nom du Mouvement Républicain Populaire, et la présidente, au nom de son groupe, ont également déclaré leur accord en regrettant toutefois les moyens employés.

La présidente a remercié la délégation et a fait savoir que le Ministre de l'Education Nationale était décidé à faire droit à la revendication essentielle des membres de l'enseignement public concernant le reclassement de leur fonction.

Judi 4 décembre 1947. — *Présidence de M. Morel, vice-président.* — La commission s'est réunie pour examiner la proposition de résolution de M. Baron, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures propres à donner satisfaction aux légitimes revendications du personnel enseignant, en procédant au reclassement de la fonction enseignante dans le cadre de la revalorisation de la fonction publique, et en demandant au Parlement le vote des crédits nécessaires à la réalisation immédiate de cette réforme, proposition dont le groupe communiste a demandé la discussion immédiate.

MM. Champeix, Southon, Pujol et Ott, tout en déclarant leur accord sur le principe de la légitimité des revendications du personnel enseignant, ont manifesté leur étonnement de voir déposer une telle proposition au moment même où le Gouvernement doit prendre sa décision sur le reclassement de la fonction publique et, pour cette raison, en ont jugé le vote, ou trop tardif, ou trop prématuré.

MM. Bouloux et Baron ont rétorqué que le vote immédiat de leur proposition aurait pour avantage de fortifier la position du personnel enseignant vis-à-vis du Gouvernement.

La commission a désigné M. Bouloux pour rapporter favorablement la proposition, réserves étant faites sur l'opportunité de sa discussion immédiate.

FINANCES

Mercredi 3 décembre 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a étudié la proposition de résolution, déposée par M. Vieljeux, invitant le Gouvernement à créer une Caisse autonome de la Reconstruction dotée de ressources propres.

M. Grenier, rapporteur, a fait observer à la commission qu'un projet de loi, ayant le même objet, avait été déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale avant les vacances parlementaires. Cependant, certaines différences se manifestent entre le projet du Gouvernement et la proposition de résolution quant au mode de financement de la Caisse que l'on désire créer ; en particulier, l'affectation des ressources en francs tirées par l'Etat des importations financées par les moyens de paiement extérieurs dont il dispose, est prévue par la résolution au profit de la nouvelle caisse autonome, tandis que le projet gouvernemental, n'envisageant pas la question, implique par là même que ces ressources continueront à revenir au Trésor.

Devant ces divergences, la commission, tout en donnant son accord au principe de la création d'une Caisse autonome de la Reconstruction, a décidé de surseoir à l'avis qu'elle doit donner sur la proposition de résolution, en émettant le vœu que l'Assemblée Nationale hâte, dans toute la mesure du possible, l'examen du projet de loi correspondant dont elle est saisie.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 3 décembre 1947. — *Présidence de M. Max André, vice-président.* — La commission a remis à une séance ultérieure la désignation des membres de la sous-commission chargée d'en-

quêter sur la situation économique et politique dans les territoires d'outre-mer.

M. Durand-Réville a rappelé brièvement les grandes lignes de son exposé de la séance précédente sur la Caisse centrale de la France d'outre-mer, puis M. Postel-Vinay, directeur général de cet organisme, est venu expliquer à la commission le rôle de la Caisse, en insistant particulièrement sur le financement du plan de mise en valeur des territoires d'outre-mer et le régime de l'émission monétaire dans ces mêmes territoires.

M. Postel-Vinay s'est attaché à démontrer que les opérations de la Caisse centrale se poursuivaient dans des conditions tout à fait normales étant donné le caractère spécial de l'économie dans les territoires d'outre-mer et l'état actuel du marché financier.

Il a critiqué le principe de l'émission confiée à des établissements privés, système anachronique, qui s'exerce au profit de certains intérêts, contre l'intérêt général, et il a décrit un nouveau mode d'émission, actuellement expérimenté par la Caisse centrale au Cameroun.

En conclusion, il s'est élevé contre les critiques dont la Caisse centrale a été l'objet, aussi bien devant les deux Chambres que de la part de plusieurs départements ministériels dont le rôle aurait été plutôt d'aider son action.

La Caisse centrale, a-t-il dit, est très utile dans la période difficile que traverse l'Union Française ; sans doute peut-on songer à la réformer, mais il serait très imprudent de vouloir la supprimer.

M. Postel-Vinay a, ensuite, répondu aux questions posées par MM. Durand-Réville, Brunot, Grassard et Gautier, en précisant les modalités de fonctionnement de la Caisse centrale, notamment, l'utilisation de ses avoirs métropolitains et les garanties dont elle s'entoure avant de s'intéresser financièrement aux affaires qui sollicitent son aide.

Il a, de nouveau, exprimé sa certitude qu'aucune inflation n'était à redouter et son espoir dans un démarrage de l'économie des territoires d'outre-mer grâce à la Caisse centrale, démarrage qui permettra la constitution d'une épargne locale, à laquelle il pourra, plus tard, être fait appel pour réaliser le plan de développement de ces territoires.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 4 décembre 1947. — *Présidence de M. Léon Hamon, président.* — Les commissaires se sont réunis pendant la séance publique du Conseil de la République afin d'examiner un vœu de M. Marrane, tendant à ce que la commission demande à être saisie pour avis du projet de loi (n° 843, année 1947) concernant la protection de la liberté du travail, renvoyé pour le fond à la Commission de la Justice.

Après un court échange de vues entre MM. Léo Hamon, Larribère et Marrane, la commission a décidé de ne pas adopter le vœu qui lui était présenté.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 4 décembre. 1947 — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 843, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à la protection de la liberté du travail.

Après une courte discussion générale sur le texte du projet de loi, la commission a décidé, par 22 voix contre 8, à la suite d'un vote à mains levées, de demander à M. le Président du Conseil de la République de bien vouloir réunir l'Assemblée le 5 décembre à 10 heures pour l'examen du projet en séance publique.

Article premier. — A la suite d'un vote à mains levées, et par 22 voix contre 8, l'article premier a été adopté.

La commission a ensuite entendu M. Besson, directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la Justice, qui a répondu à certaines demandes de précisions sur les raisons de l'aggravation des peines par rapport à celles prévues par le Code

pénal, sur l'extension à donner aux mots : « violation du domicile personnel » (en matière d'occupation des usines ou de leurs annexes) et « abstention » dans l'article 2.

Article 2. — On été repoussés à la suite de votes à mains levées :

— un amendement de M. Fourré, tendant à revenir, en ce qui concerne l'échelle des peines, à celles prévues par les articles 414 et 415 du Code pénal, par 18 voix contre 8 ;

— un amendement de M^{me} Girault, tendant à supprimer les mots : « violences, voies de faits », par 18 voix contre 8 ;

— un amendement de M^{me} Girault, tendant à ajouter au mot : « cessation » le mot « concertée », par 17 voix contre 8 et une abstention.

L'article 2, mis aux voix, a été adopté par 18 voix contre 8.

Article 3. — Une proposition de M. Landry, abandonnée par celui-ci, puis reprise par M^{me} Girault et M. Lemoine, tendant à transformer le troisième paragraphe en un quatrième article, a été repoussée à la suite d'un vote à mains levées, par 18 voix contre 8.

Ont été repoussés, à la suite de votes à mains levées, au cours de la discussion du premier paragraphe :

— un amendement de M. Primet, tendant à supprimer les mots « violation de domicile personnel », par 19 voix contre 8 ;

— un amendement de M. Fourré, tendant à supprimer les mots « ou à un véhicule » par 19 voix contre 8 ;

— un amendement de M. Laurenti, tendant à supprimer les mots « ou abstention » par 19 voix contre 8 ;

— un amendement de M. Lemoine, tendant à ajouter, après le mot « abstention », le mot « volontaire », par 19 voix contre 8 ;

— un amendement de M. Primet, tendant à ajouter un paragraphe nouveau ainsi rédigé :

« sera puni des mêmes peines quiconque aura porté atteinte

par les mêmes moyens à l'exercice du droit de grève », par 19 voix contre 8.

Par 19 voix contre 8, à la suite d'un vote à mains levées, le paragraphe premier a été adopté. Le paragraphe 2 a été adopté après qu'un amendement de M. Primet tendant à le supprimer ait été repoussé par 19 voix contre 8, à la suite d'un vote à mains levées.

Le paragraphe 3 a été adopté dans les mêmes conditions.

L'ensemble du projet de loi a été adopté à la suite de votes à mains levées par 19 voix contre 8.

M. Carles en a été nommé rapporteur.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mardi 2 décembre 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — Avant de poursuivre l'examen du projet de loi (n° 690, année 1947) sur l'utilisation de l'énergie, la commission a entendu un exposé de M. Perrineau, directeur des mines au Ministère de la Production industrielle qui a mis l'accent sur les dispositions essentielles de ce texte destiné à permettre au Gouvernement de mettre en œuvre une politique rationnelle de l'énergie. Le haut fonctionnaire a répondu à diverses questions relatives à l'aménagement du contrôle, ainsi qu'au rôle du Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie prévu à l'article 2 du projet. Il a exprimé, enfin, la nécessité de prévoir une autorisation préalable à toute installation nouvelle.

Après cette audition, les commissaires ont procédé à un échange de vues sur la rédaction de l'article premier, précédemment modifié, et décidé d'adopter une nouvelle rédaction.

Mercredi 3 décembre 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a examiné les articles 2 à 7 du projet de loi (n° 690, année 1947) sur l'utilisation de l'énergie. Il a été décidé que d'importantes modifications seraient proposées au Conseil, notamment :

Article 2. — Le nombre de membres et la composition du Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie ont été sensiblement élargis.

Article 3. — La création et l'aménagement d'un enseignement thermique pratique ont fait l'objet d'une nouvelle rédaction de cet article.

Un *article additionnel 3 bis*, relatif à la création d'une taxe sur les appareils thermiques, destinée à contribuer aux dépenses résultant de l'application de la loi, a été inséré après l'article 3.

Les articles 4 et 5 ont été réservés.

La suppression de l'article 6 a été décidée.

L'article 7 a été adopté sans modification.